



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-107171>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-107171**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maintenance évolutive de l'application nationale Géopred pour l'indemnisation des dommages de grands prédateurs terrestres causés sur troupeaux domestiques.

Description : La présence sur le territoire français métropolitain des trois grands prédateurs que sont l'ours, le lynx et le loup, est à l'origine de dommages sur les troupeaux domestiques. Le ministère en charge de l'environnement indemnise les éleveurs qui subissent ces attaques. Une application web appelée Géopred succède à l'application Géoprédateur. Elle est déployée depuis février 2023 pour : - réaliser des constats de dommage (par l'OFB, les parcs nationaux et régionaux et les réserves naturelles), - instruire (par les Directions départementales des territoires et de la mer pour le compte des préfets de département) les demandes d'indemnisation à partir des constats, - mettre en paiement (par la direction régionale PACA de l'Agence de Services et Paiement - ASP) les dossiers d'indemnisation des dégâts causés par le loup de façon uniforme sur l'ensemble du territoire. Le décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx et l'arrêté du 9 juillet 2019 pris pour l'application du décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx harmonisent les procédures d'indemnisation des dégâts causés par le loup, l'ours et le lynx. Ainsi, Géopred est l'outil voué à instruire les dossiers liés aux trois grands prédateurs. Cette application permet également aux utilisateurs d'effectuer des requêtes pour réaliser des bilans et des synthèses des données saisies. La DREAL AuRA en est l'administrateur, et le maître d'oeuvre de son développement. Le fonctionnement courant de l'outil, et les évolutions

réglementaires relatives à l'indemnisation des dégâts causés par les grands prédateurs sur les troupeaux domestiques, nécessitent une maintenance corrective et évolutive continue, selon les besoins techniques ou réglementaires nouveaux se faisant jour.

Identifiant de la procédure : 8d402a2f-e9d8-4cbf-ad74-5d09c2d0d3d8

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 72267000 Services de maintenance et de réparation de logiciels

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maintenance évolutive de l'application nationale Géopred pour l'indemnisation des dommages de grands prédateurs terrestres causés sur troupeaux domestiques.

Description : La présence sur le territoire français métropolitain des trois grands prédateurs que sont l'ours, le lynx et le loup, est à l'origine de dommages sur les troupeaux domestiques. Le ministère en charge de l'environnement indemnise les éleveurs qui subissent ces attaques. Une application web appelée Géopred succède à l'application Géoprédateur. Elle est déployée depuis février 2023 pour : - réaliser des constats de dommage (par l'OFB, les parcs nationaux et régionaux et les réserves naturelles), - instruire (par les Directions départementales des territoires et de la mer pour le compte des préfets de département) les demandes d'indemnisation à partir des constats, - mettre en paiement (par la direction régionale PACA de l'Agence de Services et Paiement - ASP) les dossiers d'indemnisation des dégâts causés par le loup de façon uniforme sur l'ensemble du territoire. Le décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx et l'arrêté du 9 juillet 2019 pris pour l'application du décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx harmonisent les procédures d'indemnisation des dégâts causés par le loup, l'ours et le lynx. Ainsi, Géopred est l'outil voué à instruire les dossiers liés aux trois grands prédateurs. Cette application permet également aux utilisateurs d'effectuer des requêtes pour réaliser des bilans et des synthèses des données saisies. La DREAL AuRA en est l'administrateur, et le maître d'oeuvre de son développement. Le fonctionnement courant de l'outil, et les évolutions réglementaires relatives à l'indemnisation des dégâts causés par les grands prédateurs sur les troupeaux domestiques, nécessitent une maintenance corrective et évolutive continue, selon les besoins techniques ou réglementaires nouveaux se faisant jour.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 72267000 Services de maintenance et de réparation de logiciels

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire national

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère prix 30%

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique (70%) décomposée en : sous-critère 1 : organisation proposée pour chacune des étapes de travail et méthodes, agilité, procédures et outils mis en oeuvre (20%) sous-critère 2 : moyens dédiés composition et organisation de l'équipe, technologies maîtrisées (20%) sous-critère 3 : garantie de réactivité face à une demande urgente (20%) sous-critère 4 : modalités de suivi des tâches envisagées (10%)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La méthode est explicitée dans le règlement de la consultation

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Lyon

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui signe le marché : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 400,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : NEOGEO Technologies

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre NEOGEO Technologies

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : EJ 2024.1700033880 - EJ 1300196886

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 17/07/2024

Date de conclusion du marché : 30/08/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 6

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Adresse postale : Palais des Juridictions administratives 184 rue Dugesclin

Ville : Lyon cedex 03

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 04 78 14 10 10

Télécopieur : 04 78 14 10 65

Adresse internet : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0004

Nom officiel : NEOGEO Technologies

Numéro d'enregistrement : 50815297200032

Adresse postale : 18 rue de Bayard

Ville : Toulouse

Code postal : 31000

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : contact@neogeo.fr

Téléphone : 0532108349

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Numéro d'enregistrement : 13000672900029

Adresse postale : 5 place Jules Ferry

Ville : Lyon

Code postal : 69006

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : Agents.L.PME.EHN.DREAL-Auvergne-Rhone-Alpes@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 0426286000

Adresse internet : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 246f8598-8c07-40d2-b67b-60c28e690779 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/09/2024 à 14:33

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/09/2024